VILLE DE
JUVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Date de la convocation : mardi 21 juin 2016

N° 16.06.27.09

L'an deux mille seize et le vingt-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, M. GREPINET, Mme MOULAOUI, M. CASTELL, Mme CAMBON, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. MUNOZ, M. SELKE, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme PASDELOU en faveur de Mme MERLET
M. ROQUES en faveur de M. BOUSQUEL
M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER
M. ROESCH en faveur de Mme THALY-BARDOL
Mme JULLIEN en faveur de M. GREPINET
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

ABSENT : M. ALLOUCHE (décédé)

SUBVENTIONS 2016

ATTRIBUTION ET MONTANTS DES AIDES

ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Audrey THALY BARDOL

Madame Audrey THALY BARDOL, adjoint délégué à la Vie Associative, aux Manifestations et à la Jeunesse rappelle à l'assemblée que le conseil municipal du 21 Mars dernier a entériné la création d'un nouveau dispositif d'aide aux associations. Ce dispositif pose les bases d'une nouvelle relation aux associations municipales et extra-municipales, en proposant trois axes forts d'accompagnement des associations par la création d'une **aide au fonctionnement**, d'une **aide au projet** et d'une **aide au projet éducatif**. Ces trois aides sont potentiellement cumulatives pour les associations.

La répartition par type d'aide est également inscrite dans ce dispositif puisqu'il détaille la part de chaque type d'aide au sein du budget dédié de la manière suivante :

- ✓ **Aide au fonctionnement : 20 %**
- ✓ **Aide au projet : 40 %**
- ✓ **Aide au projet éducatif : 40 %**

La définition de chaque type d'aide et notamment le caractère incitatif des aides au projet et au projet éducatif, les objectifs partagés, la meilleure lisibilité du financement des associations ainsi que la transparence induite par l'examen des projets par la commission municipale « Vie Associative » font de ce dispositif la pierre angulaire d'une relation constructive et apaisée avec le tissu associatif juvignacois.

La construction de cette relation passe aussi par la structuration d'un service dédié à la Vie Associative, ce qui est désormais le cas au sein de la direction de la culture, de la vie et associative et de l'évènementiel depuis le début du mois de mars.

1. 2016 : BILAN STATISTIQUE DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE DEPOSES

Ce nouveau dispositif a été présenté aux présidents et bureaux d'associations lors de deux réunions au début du mois de Mars. Les dossiers ont été disponibles en téléchargement sur le site de la ville dès le Mardi 22 Mars, la date limite de dépôt des dossiers ayant été fixée au 29 Avril.

Au total :

- ✓ 55 associations ont déposé auprès du service vie associative vingt-sept dossiers de demande d'aide au fonctionnement représentant un budget cumulé de 75 234 € ;
- ✓ 17 dossiers de demande d'aide au projet représentant un budget cumulé de 21 799 € ;
- ✓ 10 dossiers de demande d'aide au projet éducatif représentant un budget cumulé de 88 535 € ;
- ✓ La commission municipale « Vie Associative » s'est réunie à trois reprises les Jeudi 26, et Mardi 31 Mai et le Lundi 6 Juin. Elle a pu rencontrer et écouter 16 porteurs de projets associatifs, et s'est prononcée sur le fond des projets et sur l'intérêt pour la commune de soutenir tel ou tel projet.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Bilan statistique des demandes d'aides déposées / 2016

Associations ayant effectué :	Demandes	Eligibles	Inéligibles	Attribuées	Rejetées	% d'attribuées par rapport aux demandes éligible
un dépôt de dossier, qu'elle que soit la demande :	55					
une (des) demande(s) de créneau(x) dans un équipement municipal :	45	44	1	*en cours*	1	*en cours*
une demande d'aide au fonctionnement :	27	18	9	18	0	100 %
une demande d'aide au projet :	17	16	1	13	3	81 %
une demande d'aide au projet éducatif :	10	9	1	8	1	89 %
TOTAUX	**99**	**87**	**12**	**39 ***	**5**	**90 % ***

** : ne concerne que les aides financières (hors demandes de créneaux)*

Typologie et montant des aides demandées

Les associations présentes dans ce tableau et qui ne laissent apparaitre aucun montant financier demandé ont fait, au moins, une demande de créneaux de salle.

	Associations	Type d'aide demandée		
		Montants demandés		
		Fonct°	Projet	P. Educatif
1	AFA Association Fès Amicale	750 €	0 €	0 €
2	Aide et Réussite	2 554 €	1 688 €	0 €
3	AIPEG parents d'élèves Garrigues	0 €	1 500 €	0 €
4	Aikikaï de Juvignac	0 €	0 €	0 €
5	Amis en Scène	0 €	0 €	0 €
6	Arceaux Montpellier Football	5 000 €	0 €	5 000 €
7	Arizone Kid Country Danse	0 €	0 €	0 €
8	As de Cœur Juvignacois	0 €	0 €	0 €
9	ASJ Avenir Sportif Juvignac Football	5 000 €	900 €	13 800 €
10	Atelier Gasp'art	0 €	0 €	0 €
11	Athlétic Club Juvignac (Foot ACJ)	0 €	0 €	0 €
12	UFOLEP 34	0 €	0 €	32 000 €
13	Cercle Généalogique du Languedoc	0 €	0 €	0 €
14	Club Franco Polonais	350 €	0 €	0 €
15	Club Méditerranéen d'Escrime	5 000 €	1 480 €	2 100 €
16	Ecole de Danse Classique	4 200 €	0 €	0 €
17	Enfants de Sakaby et d'ailleurs	200 €	0 €	0 €

18	Escola de Capoeira Vem Jogar	0 €	0 €	0 €
19	Foot à 7 Juvignac	314 €	0 €	0 €
20	GERIFAP	2 000 €	0 €	0 €
21	Golf de Fontcaude	5 000 €	0 €	20 802 €
22	Guitare Plus	0 €	0 €	0 €
23	Harmonie	0 €	0 €	0 €
24	JAYM	200 €	882 €	0 €
25	Juvibad	0 €	0 €	0 €
26	Juvignac Basket Association	4 400 €	2 850 €	7 700 €
27	Juvignac Bridge	0 €	0 €	0 €
28	Juvignac Handball	5 000 €	250 €	0 €
29	Juvignac Football Club	2 500 €	0 €	0 €
30	Juvignac Karaté Club	5 000 €	0 €	0 €
31	Juvignac Rugby Club	0 €	0 €	3 353 €
32	Juvignac Savate Boxe Française	0 €	0 €	0 €
33	Juvignac TV	736 €	3 875 €	0 €
34	Juvigym	5 000 €	0 €	0 €
35	Juvinhac Occitan	360 €	175 €	0 €
36	Juvi-Rencontre	0 €	0 €	0 €
37	Juviyoga	0 €	276 €	0 €
38	Kadanse	4 000 €	0 €	0 €
39	Krav Maga 34 Street Fight Juvignac	0 €	0 €	0 €
40	Kung Fu Shaolin 34	5 000 €	0 €	0 €
41	Latin Fitness	0 €	0 €	0 €
42	Lou Cantou des Aînés	3 770 €	0 €	0 €
43	Oiseau Club Palavas Hérault	0 €	0 €	0 €
44	Pingouins Rugby Club	0 €	0 €	0 €
45	Plaisir Auto Rétro	300 €	500 €	0 €
46	Plaisir de Lire	2 000 €	1 650 €	0 €
47	Retraite Sportive de Montpellier	0 €	0 €	0 €
48	So and You	0 €	1 500 €	2 100 €
49	Tai Chi Pas à Pas	0 €	0 €	0 €
50	Tango Siempre	0 €	0 €	0 €
51	Tennis Club Juvignac	5 000 €	2 000 €	1 680 €
52	Top Anglais	1 100 €	312 €	0 €
53	Vaincre la mucoviscidose Virades	0 €	1 461 €	0 €
54	VO² Triathlon	500 €	500 €	0 €
55	Yoga Pilates Juvignac	0 €	0 €	0 €
	TOTAUX	75 234 €	21 799 €	88 535 €
		Fonct.	Projet	Projet E.

2. L'ELIGIBILITE DES ASSOCIATIONS

Pour rappel, les associations doivent remplir des conditions d'éligibilité afin que leurs demandes d'aides puissent être instruites. Ces conditions sont les suivantes :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

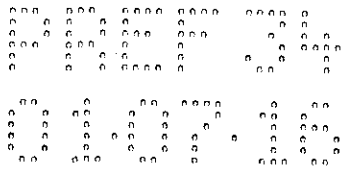

- ✓ Etre une association loi 1901 ;
- ✓ Avoir au minimum une année d'existence légale pour formuler une demande ;
- ✓ Exercer une part significative de son activité sur le territoire de Juvignac ;
- ✓ Avoir des activités en adéquation avec la politique générale de la commune en matière d'animations sportives, culturelles et sociales.
- ✓ Etre en règle au regard des cotisations sociales et de la législation du code du travail.
- ✓ Avoir signé la Charte de la vie associative Juvignacoise.

3. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

a. Rappel des conditions d'accès à l'aide au fonctionnement (cf. délibération 16.03.21.02 du 21/03/16)

Cette aide est exclusivement réservée aux associations dont le siège social est domicilié sur la commune de JUVIGNAC. Son montant est conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel annuel de la structure intégrant cette demande de financement.

- ✓ La demande d'aide ne peut être supérieure à 20 % du budget prévisionnel, et est plafonnée à 5 000 €.
- ✓ Le montant de l'aide accordée ne peut être revu à la hausse dans le cas d'une non-maitrise du budget par l'association.
- ✓ Une baisse de 10% sera tolérée par rapport au budget prévisionnel initial présenté. Au-delà, la subvention sera revue à la baisse au prorata.
- ✓ 75% de la subvention seront versés au vote de la subvention, le solde de 25% sera versé après la présentation du bilan annuel.
- ✓ L'aide au fonctionnement ne peut concerner les associations qui détiennent en épargne un montant égal à une fois et demi le montant de la subvention demandée. Un bilan comptable complet laissant apparaître les actifs de l'association et les comptes de résultats de l'année N-1 sont à joindre avec la demande.

b. Eligibilité des demandes d'aide au fonctionnement 2016.

- ✓ Sur 27 demandes déposées, une seule ne répond pas aux critères d'éligibilité pour être instruite.
- ✓ Sur les 26 demandes restantes, 8 ne cumulent pas toutes les conditions d'accès à l'aide, notamment par le fait soit d'une épargne disponible supérieure ou égale à une fois et demi le montant demandé, soit par la non présentation d'un bilan comptable complet laissant apparaître les actifs de l'associations et des comptes de résultat.
- ✓ 18 associations remplissent toutes les conditions pour accéder à l'aide au fonctionnement.

c. **Montants attribués au titre de l'aide au fonctionnement**

Cette aide étant assujettie au budget prévisionnel annuel des associations, et représentant 20% de la ligne budgétaire dédiée aux associations (*cf. délibération 16.03.21.02 du 21/03/16*) les associations éligibles se voient proposer **une subvention égale à un plancher de 200€ majorée de 4 % du montant de leur budget annuel prévisionnel,** le tout étant plafonné au montant de leur demande initiale.

Pour rappel, il est proposé aux **associations caritatives** demandeuses d'une aide au fonctionnement **une aide forfaitaire de 200€** (*cf. délibération 16.03.21.02 du 21/03/16*).

AIDE AU FONCTIONNEMENT : MONTANTS ATTRIBUÉS

	ASSOCIATIONS	Aide au Fonctionnement		1er versement juillet 2016	2ème versement fin de l'exercice
		Aide Demandée	Aide Attribuée	75%	25%
1	Aide et Réussite	2 554 €	711 €	533 €	178 €
2	Club Franco Polonais	350 €	318 €	222 €	80 €
3	Club Méditerranéen d'Escrime	5 000 €	1 200 €	900 €	300 €
4	Ecole de Danse Classique	4 200 €	2 488 €	1 866 €	622 €
5	Enfants de Sakaby et d'ailleurs	200 €	200 €	150 €	50 €
6	Foot à 7 Juvignac	314 €	263 €	197 €	66 €
7	JAYM	200 €	200 €	150 €	50 €
8	Juvignac Basket Association	4 400 €	1 238 €	866 €	310 €
9	Juvignac Karaté Club	5 000 €	1 648 €	1 236 €	412 €
10	Juvignac TV	736 €	657 €	493 €	164 €
11	Juvinhac Occitan	360 €	272 €	204 €	68 €
12	Kadanse	4 000 €	1 799 €	1 350 €	449 €
13	Kung Fu Shaolin 34	5 000 €	1 442 €	1 009 €	433 €
14	Lou Cantou des Aînés	3 770 €	954 €	667 €	239 €
15	Plaisir Auto Rétro	300 €	300 €	225 €	75 €
16	Plaisir de Lire	2 000 €	1 641 €	1 231 €	410 €
17	Top Anglais	1 100 €	419 €	314 €	105 €
18	VO² Triathlon	500 €	500 €	375 €	125 €
		39 984 €	**16 250 €**	**12 116 €**	**4 135 €**
				total du 1er versement	total du 2ème versement

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

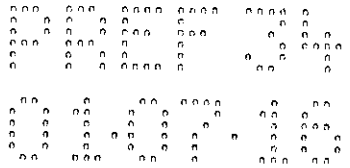

4. L'AIDE AU PROJET

a. Rappel des conditions d'accès à l'aide au projet (*cf. délibération 16.03.21.02 du 21/03/2016*)

Cette subvention est une aide financière de la commune pour la réalisation d'une manifestation ou d'un projet ponctuel de tout type à caractère exceptionnel. Elle concerne toutes les associations dont le projet se déroule à JUVIGNAC et dans l'aire métropolitaine. Le montant de cette aide au projet est conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel, intégrant cette demande de financement.

- ✓ La demande d'aide ne peut être supérieure à 50% du budget prévisionnel, et est plafonnée à 2 000 € par projet.
- ✓ 50% de la subvention sera versé au vote de la subvention, le solde de 50% sera versé après la présentation d'un bilan moral et financier du projet.
- ✓ Les porteurs de projet ont la possibilité de présenter et de défendre celui-ci auprès la commission municipale « Vie Associative ».

b. Eligibilité et éléments statistiques sur les demandes d'aide au projet 2016.

- ✓ 17 associations ont déposé 22 demandes d'aide au projet.
- ✓ Ces 17 associations remplissent les conditions pour accéder à l'aide au projet.
- ✓ 15 associations ont souhaité présenter leurs projets auprès de la commission municipale « Vie Associative ».

Associations ayant effectué :	
une demande, quel que soit le nombre de projets	17
une demande pour 3 projets	1
une demande pour 2 projets	3
une demande pour 1 projet	13

Après audition des porteurs de projet, la commission municipale « Vie Associative » a souhaité soutenir 18 projets, proposés par 15 associations.

c- Montants attribués au titre de l'aide au projet.

Cette aide représente 40% de la ligne budgétaire dédiée aux associations (*cf. délibération 21.03.16.02 du 21/03/16*).

Les associations éligibles et dont le projet a été retenu par la commission municipale « Vie Associative » se voient proposer une subvention égale au montant qu'elles ont initialement demandé.

AIDE AU PROJET : MONTANTS ATTRIBUES

	ASSOCIATIONS	Nombre de projets	Titre du projet	Périodicité	Aide au Projet	1er versement juillet 2016		2ème versement fin du projet
					Aide Demandée	Aide Attribuée	50%	50%
1	Aide et Réussite	1	Ateliers d'écriture	du 01/09 au 31/12/2016	392 €	392 €	196 €	196 €
2	AIPEG	1	Carnaval des écoles 2016	02/04/2016	1 500 €	1 500 €	750 €	750 €
3	Club Méditerranéen d'Escrime	1	Rééquipement TAP et club	du 01/09 au 31/12/2016	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
4	JAYM	1	Marathon photo	26/06/2016	882 €	882 €	441 €	441 €
5	Juvignac Basket Association	3	N°1 stages de basket vacances scolaires	année scolaire 2016-17	1 850 €	1 850 €	925 €	925 €
			N°2 tournoi de basket Ecoles	01/10/2016	600 €	600 €	300 €	300 €
			N°3 fête du mini-basket	17/04/2016	400 €	400 €	200 €	200 €
6	Juvignac Handball	1	Journée Handball et Sport Adapté	16/03/2016	250 €	250 €	125 €	125 €
7	Juvignac TV	2	N°I Reportage au FISE	01/05/2017	705 €	705 €	352 €	353 €
			N°2 Accompagnement des jeunes aux métiers de l'audiovisuel	année scolaire 2016-17	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
8	Juvinhac Occitan	1	Soirée occitane	4ème trimestre 2016	350 €	175 €	87 €	88 €
9	Juviyoga	1	Rééquipement de la salle niv.-1 de la médiathèque	année scolaire 2016-17	276 €	276 €	138 €	138 €
10	Plaisir Auto Rétro	1	Exposition de voitures anciennes	01/05/2016	500 €	500 €	250 €	250 €
11	Plaisir de Lire	1	Ô plaisir du goût	année scolaire 2016-17	1 650 €	1 650 €	825 €	825 €
12	So and You	1	Jardin pédagogique	du 01/09 au 31/12/2016	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
13	Tennis club de Juvignac	1	Tournois annuels	année scolaire 2016-17	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
14	Vaincre la Mucoviscidose	1	Cross des Virades de l'Espoir	25/09/2016	1 461 €	1 461 €	730 €	731 €
15	VO² Triathlon	1	Manifestations sur le triathlon	1er trimestre 2017	500 €	500 €	250 €	250 €
				TOTAUX	**19 316 €**	**19 142 €**	**9 570 €**	**9 572 €**
							total du 1er versement	total du 2ème versement

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

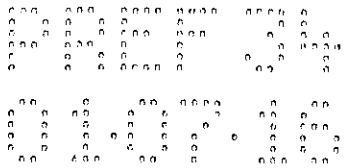

5. L'AIDE AU PROJET EDUCATIF

a. Rappel des conditions d'accès à l'aide au projet éducatif (*cf. délibération 21.03.16.02 du 21/03/16*).

Cette subvention est une aide financière de la commune à destination des associations Juvignacoises où métropolitaines qui souhaitent s'impliquer tout particulièrement sur le volet éducatif. Ces projets peuvent être de toute nature et seront menés en **cohérence avec le Projet Educatif de Territoire.** Le montant de cette aide au projet est conditionné à la présentation d'un budget prévisionnel, intégrant la demande de financement.

- ✓ La demande d'aide ne pourra pas être supérieure à 70 % du budget prévisionnel, non plafonné.
- ✓ 50% de la subvention seront versés au vote de la subvention, le solde de 50% sera versé après la présentation d'un bilan moral et financier du projet.
- ✓ Les porteurs de projet ont la possibilité de présenter et de défendre celui-ci auprès la commission municipale « Vie Associative ».

b. Eligibilité des demandes d'aide au projet éducatif 2016.

- ✓ 9 associations ont déposé 9 demandes d'aide au projet éducatif
- ✓ 8 associations sont éligibles, et remplissent les conditions pour accéder à l'aide au projet éducatif, elles ont toutes souhaité présenter leur projet auprès de la commission vie associative.
- ✓ Après audition des porteurs de projet, la commission municipale « Vie Associative » a souhaité soutenir ces 8 projets proposés par 8 associations.

c. Montants attribués au titre de l'aide au projet éducatif.

Cette aide représente 40 % de la ligne budgétaire dédiée aux associations (*cf. délibération 21.03.16.02 du 21/03/16*). **Les associations éligibles se voient proposer une subvention qui est pour certaines revues à la baisse par rapport à la demande initiale des associations.**

Cette réduction est calculée au prorata du nombre de créneaux d'intervention proposés. Ainsi l'équilibre budgétaire nécessaire à une action dans les temps périscolaire est préservé, et l'implication de l'association est actée. **De nombreux échanges avec la direction de l'enfance et de la jeunesse ont eu lieu durant la phase d'instruction des dossiers afin d'apprécier au mieux le besoin et la faisabilité des projets proposés.** Il en a été rendu compte à la commission qui s'est prononcé ainsi en toute connaissance.

AIDE AU PROJET EDUCATIF : MONTANTS ATTRIBUES

	ASSOCIATIONS	Titre du projet	Périodicité	Aide au Projet Educatif		1er versement juillet 2016	2ème versement fin du projet
				Aide Demandée	Aide Attribuée	50%	50%
1	UFOLEP	Intervention Sport et TAP	année scolaire 2016-17	32 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €
2	Club Méditerranéen d'Escrime	Rééquipement TAP et club	année scolaire 2016-17	1 372 €	1 350 €	675 €	675 €
3	Golf de Fontcaude	Golf en TAP	année scolaire 2016-17	27 802 €	7 000 €	3 500 €	3 500 €
4	Juvignac Basket Association	Basket en TAP	année scolaire 2016-17	7 700 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €
5	Juvignac Rugby Club	Rugby en TAP	du 01/05 au 31/12/2016	3 353 €	3 000 €	1 500 €	1 500 €
6	Juvignac TV	Accompagnement des jeunes aux métiers de l'audiovisuel	année scolaire 2016-17	1 638 €	1 600 €	800 €	800 €
7	So and you	Jardin pédagogique	du 01/09 au 31/12/2016	1 400 €	1 400 €	700 €	700 €
8	Tennis Club de Juvignac	Découverte du tennis en temps scolaire	année scolaire 2016-17	1 680 €	1 650 €	825 €	825 €
			TOTAUX	**76 945 €**	**36 000 €**	**18 000 €**	**18 000 €**
						total du 1er versement	total du 2ème versement

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER l'attribution et le montant des **aides au fonctionnement,** des **aides au projet aux associations**, des **aides au projet éducatif** telles que décrites dans les tableaux ci-dessus ; à savoir :

1/ AIDES AU FONCTIONNEMENT : MONTANT ATTRIBUES

➢ Association Kadanse : Mme Marie MACHERY, intéressée par cette affaire ne prend part au vote

- ✓ 2 refus de vote
- ✓ Le Conseil municipal adopte la proposition de Mme THALY-BARDOL à unanimité

➢ Association Kung Fu Shaolin 34 : Mme Marie MACHERY, intéressée par cette affaire ne prend part au vote

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- ✓ 2 refus de vote
- ✓ Le Conseil municipal adopte la proposition de Mme THALY-BARDOL à unanimité.

➢ Associations : Aide et Réussite, Club Franco Polonais, Club Méditerranéen d'Escrime, Ecole de Danse Classique, Enfants de Sakaby et d'ailleurs, Foot à 7 Juvignac, JAYM, Juvignac Basket Association, Juvignac Karaté Club, Juvignac TV, Juvinhac Occitan, Lou Cantou des Aînés, Plaisir Auto Rétro, Plaisir de Lire, Top Anglais ,VO² Triathlon

- ✓ 2 refus de vote
- ✓ 1 abstention
- ✓ Le Conseil municipal adopte la proposition de Mme THALY-BARDOL à unanimité.

2/ AIDE AU PROJET : MONTANTS ATTRIBUES

➢ Associations : Aide et Réussite, AIPEG, Club Méditerranéen d'Escrime, JAYM, Juvignac Basket Association, Juvignac Handball, Juvignac TV, Juvinhac Occitan, Juviyoga, Plaisir Auto Rétro, Plaisir de Lire, So and You, Tennis club de Juvignac, Vaincre la Mucoviscidose, VO² Triathlon

- ✓ 2 refus de vote
- ✓ 1 abstention
- ✓ Le Conseil municipal adopte la proposition de Mme THALY-BARDOL à unanimité.

3/ AIDE AU PROJET EDUCATIF : MONTANTS ATRIBUES

MM CASTELL et LARGUIER, intéressés par cette affaire, quittent la séance et ne prennent pas part au vote
M. BRAEMER vote en son nom uniquement (Procuration de M. GRAVIER qui est intéressé par cette affaire).

➢ Associations : UFOLEP, Club Méditerranéen d'Escrime, Golf de Fontcaude, Juvignac Basket Association, Juvignac Rugby Club, Juvignac TV, So and you, Tennis Club de Juvignac

- ✓ 2 refus de vote
- ✓ 1 abstention
- ✓ Le Conseil municipal adopte la proposition de Mme THALY-BARDOL à unanimité.

Ces aides seront imputées au budget 2016, Chapitre 65 compte 6574

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 01/07/2016
et publication le 05 JUIL 2016

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)